



Organisation d'une soirée privée avec alcool par une association

Par **pon7**, le **03/05/2011** à **17:49**

Bonjour,

Je suis membre d'une association et nous souhaiterions organiser une soirée privée dans une salle polyvalente, où des boissons alcoolisées seraient servies gratuitement.

Premièrement, est-ce qu'une association a le droit d'organiser une telle prestation?

La soirée étant privée (cartons d'invitations et service de sécurité à l'entrée), devons nous prévoir une licence de débit de boisson et sommes nous autorisés à servir gratuitement et "sans limites"? J'ai lu 2-3 articles dessus, mais je me pose la question par rapport à la loi hspt publiée en 2010...

Je sais que pour qu'une soirée soit privée, l'entrée ne doit pas être payante, mais le trajet jusqu'à la salle s'effectuant en navettes, avons nous le droit de demander une participation financière aux invités pour payer ces navettes? (participation qui ne payerait bien sûr que les navettes, le reste: boisson location de la salle, DJ... restant au frais de l'association)

Nous souhaitons organiser cette soirée le plus légalement possible, c'est pourquoi j'ai tenté d'être précis!

Merci d'avance pour votre réponse.